



## **Carte blanche**

**Titres-services : pas d'extension à l'accueil des enfants !**

**16 juin 2008**

« Il apparaît clairement qu'une remise au travail de certaines personnes s'avère particulièrement difficile. Sans rentrer dans le détail, disons qu'elles éprouvent parfois des problèmes psychiatriques. [...] Il faudrait orienter ces personnes vers des sociétés d'économie sociale, ou les faire entrer dans le système des titres-services».

Les propos sont de Josly Piette[1], éphémère ministre de l'Emploi de décembre à mars derniers. Cette opinion, toute personnelle d'ailleurs, ne l'empêchait pas de prôner en même temps, et sans craindre les contradictions, l'extension du système des titres-services à l'accueil des enfants. Sa successeure au poste, Joëlle Milquet, reprend l'idée. Avec un peu plus de diplomatie, de style et de respect des travailleuses, le Conseil d'avis de l'ONE [2] avait pourtant émis un avis contraire, en rappelant entre autres que « la qualité (de l'accueil) est conditionnée par le professionnalisme des acteurs ».

Les titres-services devaient être un moyen de lutter contre le travail au noir, un mode de réinsertion des chômeuses peu qualifiées (en 2006, les femmes sont 98,3 % des personnes occupées dans ce système), une solvabilisation de la demande des familles qui ont du mal à concilier tâches ménagères et vie professionnelle. Leur indéniable succès auprès du public ne doit pas faire oublier les problèmes qui leur sont pourtant inhérents : dérogations « légalisées » au droit du travail, flexibilité et précarité des travailleuses, cadeaux fiscaux auxquels n'ont pas accès les plus faibles, financement public de firmes privées, dérives dans l'usage de l'argent ainsi récolté...

Le succès ne doit certainement pas non plus entraîner une extension irresponsable à l'accueil des enfants, qui exige formation, stabilité, projet socio-pédagogique, supervision (par l'ONE)... toutes choses par définition étrangères à ce système. On ne travaille pas avec des enfants, avec des malades, avec des personnes âgées, comme on travaille avec un torchon ou une tondeuse à gazon.

[1] Dans une interview accordée au Soir, 12 mars 2008, et portant sur l'activation des chômeurs.

[2] Avis 2008/1 : il prend nettement position contre l'extension à l'accueil des enfants.

La « petite phrase » de Monsieur Piette n'est que l'écho du mépris dans lequel on tient les travailleuses des titres-services. Et, corrélativement, du mépris dans lequel on tient le métier d'accueil des enfants, ainsi d'ailleurs que les chômeurs et chômeuses en difficulté de réinsertion. Car s'il se confirme que certains éprouvent des difficultés psychiatriques les empêchant d'avoir une vie professionnelle « normale », ces personnes ne relèvent pas des titres-services, ni même de l'économie sociale, mais bien de l'assurance maladie-invalidité...

Le secteur de l'accueil des enfants, et en particulier des enfants d'âge scolaire, souffre d'un manque de reconnaissance, d'une pénurie de places et d'un permanent besoin de financement et de stabilité. Les structures d'accueil ne vivent pour la plupart que de bouts de ficelles.

« Assez de bouts de ficelles » est d'ailleurs le slogan que nous avons choisi il y a deux ans pour dénoncer une fois de plus cette sempiternelle situation. Mais si, sous prétexte de besoin social, on confie nos enfants à des personnes sans aucune formation et en perpétuelle rotation, de façon à ce que jamais les enfants ne puissent créer un lien stable avec qui s'occupe d'eux, ce n'est même pas d'un bout de ficelle qu'il faudrait parler, c'est carrément d'une planche pourrie !

Le système des titres-services, bien que financé par la collectivité, privilégie les solutions individuelles. La question de l'accueil des enfants, quant à elle, ne peut être résolue que par politiques collectives. Au niveau européen, elle fait partie des objectifs de Lisbonne et est unanimement reconnue comme un facteur essentiel du taux d'emploi des femmes. Dans ces conditions, quel intérêt notre société peut-elle avoir à financer des « nounous » qui ne s'occuperont que d'un enfant à la fois, sans aucune garantie de qualité d'accueil pour lui et de qualité d'emploi pour elles ? L'argent que l'on consacrerait à cette solution plus que boiteuse ne serait-il pas mieux investi dans la reconnaissance et le financement de nouveaux services mettant au travail des professionnels pour le plus grand bien des enfants, des parents et des travailleuses?

Dominique Plasman  
Secrétaire générale des FPS